

Paris, vendredi 10 avril 2020

COMMUNIQUÉ

COVID-19 : DEMANDE D'UN FONDS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ POUR LES ARTISTES

Les mesures nécessaires prises par les différents gouvernements pour tenter de limiter la propagation du coronavirus ne sont pas sans conséquences sur la sphère artistique.

Les artistes, qui font partie des populations les plus précaires, doivent faire face aux annulations des festivals, spectacles, concerts, tournées et enregistrements prévus, alors qu'ils assistent à l'effondrement continu des ventes de supports physiques, au dévoiement de leurs droits exclusifs et à la fermeture des lieux de diffusion (lieux sonorisés, discothèques...) qui entraînent une baisse sensible de leurs sources de revenus.

S'agissant du streaming et du téléchargement, première source de recettes d'exploitation sur le marché de la musique enregistrée, les plateformes ne rémunèrent pas l'immense majorité des artistes-interprètes au titre de leurs droits de propriété intellectuelle pour l'exploitation de leurs prestations. C'est ce que rappelle la SPEDIDAM avec ses [propositions](#) formulées dans le cadre du projet de loi audiovisuel français, qui en l'état actuel des débats parlementaires ne prévoit pas une telle rémunération de la part des plateformes.

Dans ce contexte, en Europe, des centaines de milliers d'artistes-interprètes, dont la plupart ne sont pas salariés contrairement à ceux qui travaillent en France, sont aujourd'hui dans une situation économique catastrophique.

C'est pourquoi la SPEDIDAM, aux côtés de plusieurs organismes de gestion collective européens, a adressé le jeudi 26 mars 2020 un courrier à Madame Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, pour que soit créé un **Fonds de solidarité européen COVID-19 pour les artistes**.

Signataires : [PLAYRIGHT](#), Belgique - [HUZIP](#), Croatie - [AIE](#), Espagne - [EEL](#), Estonie - [SPEDIDAM](#), France - [APOLLON](#), Grèce - [EJI](#), Hongrie - [RAAP](#), Irlande - [ITSRIGHT](#), Italie - [AGATA](#), Lituanie - [SENA](#) Performers and Ntb/Kunstenbond, Pays-Bas - Union of Performing Artists [STOART](#), Pologne - [GDA](#), Portugal - [SAMI](#), Suède.

Ce cri du cœur européen en faveur des artistes s'accompagne d'une pétition en ligne adressée à l'Union européenne : bit.ly/COVID19-Petition-Performers

La SPEDIDAM vous invite à signer et à partager cette pétition.

À propos de la SPEDIDAM (Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes) :

La SPEDIDAM, fondée en 1959, est un organisme de gestion collective des droits de Propriété Intellectuelle des artistes-interprètes. Elle gère les droits des artistes en matière d'enregistrement, de diffusion et de réutilisation des œuvres. En conformité avec le Code de la Propriété Intellectuelle, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes. La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes, elle compte aujourd'hui plus de 38 000 associés.

Contact presse : communication@spedidam.fr | 01.44.18.58.58